

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

723FG(E) Sprasolvo®

UFI: V6KJ-GPA5-90C6-UFR5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Pénètre et détache la rouille, le tartre, la corrosion, la saleté, le graphite, etc., sans abîmer les substrats en métal, en bois, en plastique, ou les surfaces peintes. Pour le matériel des usines alimentaires et pharmaceutiques.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Chesterton International GmbH

Rue: Am Lenzenfleck 23

Lieu: D-85737 Ismaning GERMANY

Téléphone: +49 89 99 65 46 - 0 Téléfax: +49 89 99 65 46 - 50

e-mail: eu-sds@chesterton.com
e-mail (Interlocuteur): eu-sds@chesterton.com
Internet: www.chesterton.com
Service responsable: eu-sds@chesterton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0) 551 - 1 92 40 (GIZ-Nord, 24h); numéro ORFILA (INRS, 24/7) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Aérosol: Aerosol 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger: Aérosol inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H223 Aérosol inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 2 de 12

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité	
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification SGH				
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)				
	232-455-8		01-2119487078-27		
	Asp. Tox. 1; H304				
90622-58-5	hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques			20-30 %	
	920-901-0		01-2119456810-40		
	Asp. Tox. 1; H304				
124-38-9	le dioxyde de carbone			1-5 %	
	204-696-9				
	Compressed gas; H280				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
8042-47-5	232-455-8	Huile minérale blanche (pétrole)	65-75 %
	dermique: DL50	DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
90622-58-5	920-901-0	hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	20-30 %
	par inhalation: CL50 = > 4951 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = > 5600 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2200 - 2500 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 3 de 12

Indications générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Maux de tête, Vertiges, Oedème pulmonaire L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- mousse résistante à l'alcool
- Jet d'eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 4 de 12

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Protection individuelle: voir rubrique 8

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

À conserver au frais et au sec. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger contre: Gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation					
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur		
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)					
Salarié DNEL	Salarié DNEL, à long terme par inhalation systémique 164,56 mg/m³					
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	217,05 mg/kg p.c./jour		
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	34,78 mg/m³		
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	93,02 mg/kg p.c./jour		
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes avec protections sur les côtés

lunettes à coques

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374

NBR (Caoutchouc nitrile),

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: Epaisseur du matériau des gants: >= 0,4 mm, Temps de pénétration >480 min

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: Epaisseur du matériau des gants: >= 0,1 mm,

Temps de pénétration > 30 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A-P2

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: Liquide

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

produit seulement 182 °C

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'écoulement:

Point d'éclair:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

produit seulement 62 °C

Inflammabilité

solide/liquide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

pH-Valeur:

Viscosité dynamique:

Hydrosolubilité:

non applicable

Aucune donnée disponible

pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): produit seulement 0,83 g/cm³

Densité de vapeur relative: >1 (Air=1)

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: <1 (Éther =1)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 7 de 12

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Base forte, Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Oxydes d'azote (NOx),
- Dioxyde de carbone (CO2),
- Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 8 de 12

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1987)	OECD Guideline 402
90622-58-5	hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1995)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 2500 mg/kg	> 2200 -	Lapin	Study report (1961)	Standard acute method, applying 4 differ
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 4951	rat	ECHA	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	> 5600	rat	ECHA	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 9 de 12

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche (p	étrole)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 10000		Leuciscus idus melanotus	Study report (1992)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (2008)	OECD Guideline 202
90622-58-5	hydrocarbures, C11-C13,	isoalcanes,	<2% aroma	tiques			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	ECHA	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,217	28 d	Oncorhynchus mykiss	REACh Registration Dossier	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)	> 6
90622-58-5	hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	>= 1,99

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
90622-58-5	hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	>= 6,91	calculé	REACh Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 10 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:-Étiquettes:2.1Code de classement:5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:-Étiquettes:2.1Code de classement:5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAEROSOLS

transport de l'ONU:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 11 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1950

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, FLAMMABLE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1

Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203
IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Huile minérale blanche (pétrole)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

723FG(E) Sprasolvo®

Date de révision: 10.01.2022 Page 12 de 12

hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques le dioxyde de carbone

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID:Règlement international conernat le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Refulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

EC50: Effectice concentration, 50 percent

DNEL: Derived No Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 2; H223-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H223 Aérosol inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les founisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)